



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19-11-2020

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
De présents	12
De votants	12

L'an deux mil vingt le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maime étant réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Maime, après convocation légale en date du treize novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Stéphane PARRAUD, Maire de la commune

Étaient Présents : Tous les membres en exercice sauf :

Josiane TRAVERT, excusée, Sarah EVEILLARD, excusée, Alexandru CHERCIU.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance prise dans le sein du Conseil : Sandrine IOPPOLO ayant obtenu tous les suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11-2020-045 – MODIFICATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose une modification des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement. En effet, le budget de l'eau et de l'assainissement supporte un déficit structurel en fonctionnement de près de 20 000€ qui sont sans compter le remboursement des sommes dues à la DLVA pour lesquelles la commune va devoir supporter un nouvel emprunt.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur les tarifs ci-dessous :

EAU	Prix Unitaire HT proposé
Tranche de consommation (m³)	
de 0 à 50	1,23€
51 à 150	1,59 €
151 à 200	1,83€
>200	2,05€
Abonnement annuel	37€
ASSAINISSEMENT	
Tranche de consommation (m³)	
de 0 à 200	1,04€
>200	1,21€
Abonnement annuel	35€
Taxes par m³	
Redevance Pollution	0,28€
Redevance Prélèvement	0,10€
Modernisation des réseaux	0,15€

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÛI L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** les tarifs proposés à partir du 1er janvier 2021

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 19 NOVEMBRE 2020,

**Le Maire,
Stéphane PARRAUD**

